



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE) ARRIVÉ LE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - 5 OCT. 2015

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

SOUS-PRÉFECTURE
DE LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 22 septembre 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Brigitte PIGEYRE – Pascale RICCIETELLO à Jean-Marc PIREAUX – Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ – David CICALA à Christianne SADIN
Absente : Sophie BAUDOUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2015.09.28 02

OBJET : Rapport de gestion de la SEMCODA – année 2014

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est actionnaire de la SEMCODA depuis une délibération du 20 octobre 1986. Aujourd'hui, la commune possède 1477 actions de la SEMCODA pour une valeur nominale de 16 € chacune, représentant une participation au capital de cette société d'un montant de 23 632 €uros, hors primes d'émission.

Les 172 communes actionnaires ne pouvant être représentées au Conseil d'Administration, une Assemblée Spéciale des communes actionnaires a été mise en place et désigne cinq représentants qui siègent au Conseil d'Administration de SEMCODA.

L'article 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte ».

La synthèse du rapport a été adressée aux élus par courriel en date du 18 septembre 2015 et peut également être consulté au format papier en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport de gestion reprenant l'activité de la SEMCODA et ses résultats pour l'année 2014
- **DIT** que la présente délibération sera adressée à la SEMCODA

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 29 septembre 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le : 02 OCT. 2015

Le Maire,

Michel BACCONNIER
(Isère)